

COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mai 2020

Présents : *Mmes Marie-Odile CHAVRELLE, Bénédicte PESCHELOCHE, Valérie RINALDI-LIROT, MM. Nicolas BERTRAND, Aurélien BUSSEZ, Arnaud FRANCOIS, Arnaud JEUKENS, Hubert LORRAIN, Serge NICOLAS, Régis PAPAZOGLU, Samuel RAULOT*
M. BUSSEZ est nommé secrétaire à l'unanimité des présents.

La séance a été ouverte par M. David ENCHERIN, Maire de Loisey, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés dans leurs fonctions : Mmes Marie-Odile CHAVRELLE, Bénédicte PESCHELOCHE, Valérie RINALDI-LIROT, MM. Nicolas BERTRAND, Aurélien BUSSEZ, Arnaud FRANCOIS, Arnaud JEUKENS, Hubert LORRAIN, Serge NICOLAS, Régis PAPAZOGLU, Samuel RAULOT.

Tous les membres du conseil municipal, nouvellement élus, ont déclaré élire le maire et les adjoints.

M. Régis PAPAZOGLU, doyen d'âge, a fait procéder à l'élection du maire à bulletins secrets et à la majorité absolue

*** Election du maire**

M. Serge NICOLAS : 11 voix (majorité absolue : 6)

M. Serge NICOLAS ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, a été élu et proclamé maire et immédiatement installé.

Ayant pris la présidence, M. Serge NICOLAS, maire, a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de deux adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 2, le nombre des adjoints au maire de la commune.

*** Election du 1^{er} adjoint**

M. Régis PAPAZOGLU : 10 voix – 1 blanc (majorité absolue : 6)

M. Régis PAPAZOGLU ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, a été élu 1^{ère} adjoint et immédiatement installé.

*** Election du 2^{ème} adjoint**

Mme Marie-Odile CHAVRELLE : 10 voix – 1 blanc (majorité absolue : 6)

Mme Marie-Odile CHAVRELLE ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, a été élue 2^{ème} adjointe et immédiatement installée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55.